



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N° 0001/AAONO/MINFOR/CSPH/FC-PSFE/2018 DU 02 JANVIER 2019 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGÉ DE LA RÉALISATION DE L'AUDIT EXTERNE DU FONDS COMMUN PSFE, POUR LES EXERCICES 2017 ET 2018.

1. OBJET :

Le Ministre des Forêts et de la Faune lance, pour le compte de son département ministériel, un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence, pour le recrutement d'un cabinet chargé de la réalisation de l'Audit externe du Fonds Commun PSFE, pour les exercices 2017 et 2018.

2. CONSISTANCE DES PRESTATIONS :

Les prestations, objet du présent appel d'offres consistent à :

- Conduite de l'audit des états financiers ;
- Conduite de l'audit de la dépense, Appréciation du Contrôle interne, notamment : du système d'information financière et budgétaire, de la passation des marchés, des immobilisations, des missions, séminaires et ateliers, du système de reporting ;
- Analyse du rôle des différents responsables impliqués dans la mise en œuvre des activités tel que défini dans le MdP ;
- Analyse du processus de passation des marchés et sa conformité avec les dispositions du Manuel de procédures ;
- Analyse du processus de suivi des prestataires et de validation des résultats par les responsables du MINFOR et MINEPDED, assortie de l'appréciation de leur conformité avec les dispositions du Manuel de procédures ;
- Analyse du rôle des différents intervenants dans la gestion du risque fiduciaire ;
- Examen de la mise en œuvre des recommandations des audits antérieurs ;
- Analyse de la mission du cabinet de cogestion tel que prévu dans son contrat, en particulier sa responsabilité dans la gestion du risque fiduciaire du fonds commun ;
- Présentation des dysfonctionnements éventuels constatés avec des propositions correctives.
- Formulation de recommandations visant à améliorer la performance du Fonds Commun.

3. FINANCEMENT :

Ladite prestation sera financée au montant de quinze millions sept cent quarante-un mille (15 741 000) FCFA TTC par le Fonds Commun/ PSFE, Exercice 2018.

4. PARTICIPATION :

Le présent Appel d'Offres est ouvert à toutes les entreprises de Droit Camerounais exerçant dans le domaine des audits comptable et financier et ayant une expérience avérée.

5. CAUTION DE SOUMISSION :

Les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances et d'un montant égal à trois cent mille (300 000) FCFA. Le délai de validité de la caution est de trente (30) jours.

6. ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

Le Marché sera attribué au soumissionnaire qui aura proposé l'offre la mieux disante et conforme pour l'essentiel aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres et qui aura obtenu la note technique minimale de 80/100.

7. CONSULTATION ET RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES :

Le dossier du présent appel d'offres national ouvert peut être consulté et retiré par les soumissionnaires au Service des Marchés du Ministère des Forêts et de la Faune, porte 807 de l'immeuble ministériel N°2 (8^e étage) contre présentation d'une quittance de versement au trésor public d'une somme de vingt-cinq mille (25 000) F CFA non remboursable.

8. REMISE DES OFFRES :

Le dossier de candidature, rédigé en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devront être déposés contre récépissé, au Service des Marchés du Ministère des Forêts et de la Faune, porte 807 de l'immeuble ministériel numéro 2 (8^e étage) au plus tard le 07/02/2019 à 13 heures.

Elles seront présentées sous pli fermé et devront porter la mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°0001/AAONO/MINFOR/CSPH/FC-PSFE/2018 DU 02 JANVIER 2019 RELATIF A LA SÉLECTION D'UN CABINET CHARGÉ DE LA RÉALISATION DE L'AUDIT EXTERNE DU FONDS COMMUN PSFE POUR LES EXERCICES 2017 ET 2018 A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

9. RECEVABILITÉ DES OFFRES :

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises ci-après devront être

impérativement produites en originaux :

- La déclaration d'intention de soumissionner datée, timbrée et signée ;
- Le registre de commerce ;
- La carte de contribuable ;
- L'accord de groupement le cas échéant ;
- Le pouvoir de signature ;
- L'attestation de non-redevance datant de moins de trois (03) mois ;
- La quittance d'achat du DAO ;
- L'attestation de non-faillite ;
- La domiciliation bancaire ;
- La caution de soumission ;
- L'attestation pour soumission CNPS ;
- L'attestation de non-exclusion des marchés ;
- La déclaration d'engagement signée

10. OUVERTURE DES OFFRES :

a) L'ouverture des offres se fera en deux (02) temps et aura lieu le 07/02/2019 à 14 heures, par la par la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Fonds Commun PSFE, dans la salle des conférences de l'Unité de Gestion du Fonds Commun, sise au 2^e étage de l'immeuble abritant la Délégation Régionale des Forêts et de la Faune du Centre.

b) Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture des offres ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

11. DELAI D'EXECUTION :

Les délais d'exécution prévus par le Maître d'ouvrage pour la réalisation des présentes prestations est de deux (02) mois, à compter de la date de notification de l'ordre de commencer les prestations.

12. CRITÈRES D'ÉVALUATION DU DOSSIER TECHNIQUE :

Critères éliminatoires

- Dossier administratif non conforme ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Note technique strictement inférieure à 80 points sur 100 ;
- Non inscription du Chef de mission à l'ordre des experts comptables.

Critères d'évaluation

L'évaluation des offres techniques sera faite sur 100 points sur la base des critères ci-dessous :

N°	Critères		Notes
1	Références du Cabinet dans les audits comptables et financiers		40
2	Qualification et expériences des experts proposés		55
	2.1	Expert senior (Chef de mission) (sur 35 points)	
	2.2	Expert junior (sur 20 points)	
3	Présentation générale du dossier		05
TOTAL			100 points

Toute offre technique dont la note est inférieure à quatre vingt (80) points sur 100 sera éliminée.

L'offre financière permettra de choisir le consultant à retenir par application de la méthode de sélection dans le cadre d'un budget déterminé, conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

13. DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le consultant restera engagé par son offre pendant un délai de quatre-vingt dix (90) jours à compter de la date de remise de son offre.

14. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures et jours ouvrables au Ministère des Forêts et de la Faune, Direction des Affaires Générales (Sous- Direction du Budget et du Matériel, Service des Marchés) sis à l'immeuble ministériel n°2, porte 807.

NB : « pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un sms aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 ».

Le Ministre des Forêts et de la Faune
Jules Doret NDONGO